

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

AMENDEMENT

N ° AS72

présenté par

Mme Chapelier, M. Lamirault, M. Bournazel, M. Christophe et M. Ledoux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.